

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2014**

Date de convocation 18 avril 2014

Date d'affichage 18 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le vendredi 25 avril 2014, à 20 heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur DELION Dominique, Maire de Rantigny

Etaient présents : DELION Dominique, Maire, GAUCHER Christine, AMANAR Aziz, VAN ELSUWE Ophélie, MALLET Alain, DENIS Danielle, BAILLY Jean François, Adjoints au Maire, LOTH Corinne, DORION Yves, MAUGERY Laurence, DOVERGNE Nicolas, GAUTHIER Marie, TAMPERE Catherine, BURNER Philippe, LEFEVRE Béatrice, BARBERY Jean Claude, HUGONET Christian, DOISE Pierre, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Était absent: VIGNOULLE Julien, PIRES Benjamin (pouvoir à Christine GAUCHER), VERITE Gaëlle (pouvoir à Aziz AMANAR), BACHIR Farid, MOULIOM Sabrina (pouvoir à Pierre DOISE).

Le Maire procède ensuite à l'appel nominal des conseillers présents.

Dominique DELION propose de convoquer les prochaines séances du Conseil municipal à 20h15 au lieu de 20h00.

Le procès verbal de la séance du Conseil municipal du 18 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

Mme Danielle DENIS est désignée comme secrétaire de séance.

1) Compte administratif 2013

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le Compte Administratif 2013, comme suit :

Fonctionnement:

Excédent de fonctionnement 2012 :	414 595,08 €
Recettes 2013 :	2 635 090,26 €
Dépenses 2013 :	2 370 823,32 €
Donne un excédent de clôture de	678 862,02 €

Investissement:

Recettes 2013:	536 522,25 €
Dépenses 2013:	701 322,82 €
Report dépenses 2012 :	248 527,37 €
Restes à réaliser à reporter en 2014 :	345 000,00€
Donne un déficit de clôture de :	758 327,94 €

Christian HUGONET fait remarquer que sur le compte administratif ne figure pas en dépenses de mandat à l'article 1068.

Il lui est fait remarquer que la somme de 349 371,61 € apparaît bien en recettes d'investissement mais il insiste sur le fait qu'aucune somme n'apparaît en dépenses à l'article 1068.

Le compte administratif 2013 ayant été approuvé par la trésorerie de Liancourt, ainsi que le tableau (page 2 – vue d'ensemble A1) le Maire propose de passer au vote et en cas d'erreur, la rectification fera l'objet d'un conseil municipal.

Vote pour :	15
Vote contre :	0
Abstention :	6

Le compte administratif 2013 est adopté à la majorité.

2) Compte de gestion 2013

Vu les éléments comptables transmis par la Trésorerie de Liancourt, en concordance avec le Compte administratif, précédemment voté, le Maire Dominique DELION propose au Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier comptable.

Vote pour :	16
Vote contre :	0
Abstention :	5

Le compte de gestion est approuvé à la majorité.

3) Affectation du résultat

Le compte administratif 2013, laisse un besoin net de la section d'investissement de 758 327,94 €.

L'excédent global de fonctionnement cumulé étant de 678 862,02 €,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Le besoin de financement de la section d'investissement (déficit) étant estimé à 758 327,94 €,

Le Maire, Dominique DELION, propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la somme de 678 862,02 € au financement de la section d'investissement et d'exécuter le virement au BP 2014, compte 1068.

Vote pour :	17
Vote contre :	0
Abstention :	4

L'affectation du résultat de 678 862,02 € au financement de la section d'investissement est approuvé à la majorité.

4) Budget primitif 2014

Le Budget 2014 présente les équilibres suivant :

Fonctionnement	
Dépenses 2014 :	2 574 438,22 €
Recettes 2014 :	2 574 438,22 €

Investissement	
Dépenses 2014 :	473 557,49 €
Solde d'exécution reporté :	413 327,00 €
Soit un total des dépenses :	886 884,49 €
Recettes 2014 :	886 884,49 €

Dominique DELION précise que dans l'urgence, le Budget primitif a été établi au plus près des dépenses de fonctionnement de l'année passée. Afin de pouvoir réajuster les dépenses, un budget supplémentaire devrait être proposé en septembre, octobre 2014.

Christian HUGONET émet la même réserve que pour le compte administratif à propos de l'article 1068, qui n'apparaît pas en dépense.

Dominique DELION signale que le Budget a été vérifié par le Trésorier et propose au Conseil, comme pour le compte administratif, de procéder au vote et en cas d'erreur, la rectification fera l'objet d'un conseil municipal.

Vote pour :	17
Vote contre :	3
Abstention :	1

5) Subventions 2014

Le Maire propose au Conseil municipal d'octroyer aux associations œuvrant pour notre commune, les subventions suivantes :

ALCR	4 500 €
Association musicale	2 000 €
ARAC	300 €

Flash Club	2 650 €
Jardins familiaux	260 €
Le Sourire de Rantigny	2 000 €
Le Vairon	100 €
Merry school	500 €
UNC	300 €
Rantigny les Z' Iles	1 000 €
Amis de l'Histoire	300 €
Un Point c'est tout	500 €
ADAPEI	400 €
ASDAPA	400 €
Secours catholique	500 €
Coopérative Françoise Dolto	612 €
Coopérative Camille Claudel	5 558 €
Coopérative Berthelot	1 914 €
Volley Ball Rantigny	12 884 €
Judo club	1 620 €
Karaté Club	566 €
Athlétique Club Cauffry Rantigny	5 714 €
Société de Tir	5 054 €
FC Cauffry	2 332 €
CS Liancourt Rantigny	2 463 €
Union cycliste Liancourt Rantigny	5 082 €
LAJ	2 600 €
Silhouette	2 130 €
Randonnées rantignysiennes	1 438 €
Yoga	500 €
Temps réel	560 €
1, 2, 3 Horizon	100 €
Racines	1 500 €
Société de pêche « Les Hérons »	2 000 €

Vote pour :	21
Vote contre :	0
Abstention :	0

Les subventions sont approuvées à l'unanimité.

6) Représentants du Conseil au sein du C.C.A.S.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale sera formé de cinq membres élus par le Conseil Municipal et cinq membres désignés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal mentionnées au 4ème alinéa de l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et de Familles.

Le Maire propose au Conseil municipal de procéder à l'élection des cinq conseillers qui seront membres du CCAS.

Le vote doit avoir lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle, au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel et le scrutin est secret.

La liste unique des candidats est la suivante :

Christine GAUCHER
Aziz AMANAR
Danielle DENIS
Catherine TAMPERE
Corinne LOTH

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 21
- A déduire bulletins blancs ou nuls : 6

La liste unique présentée est élue avec 15 voix.

Avant de clore la séance, Le Maire rappelle que chacun des élus a un devoir de réserve et ne doit pas intervenir dans le plan social de Caterpillar

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 21 heures 10